

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 OCTOBRE 2016

Canton de

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 octobre 2016

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 4 octobre 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-76

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. MANINI

OBJET

SIGERLY -
MODIFICATION STATUTAIRE N° 1
RELATIVE AUX STATUTS DU
15 DECEMBRE 2015

Etaients présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST (par proc. à M. JOINT), M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à Mme LACROIX jusqu'au N° 2016-76 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL

Etaients absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : C. TOLLET

Le Syndicat Intercommunal des Energies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) a pour objet l'organisation et la gestion d'une politique publique d'énergie, privilégiant la mutualisation et le développement durable. Il regroupe à ce jour 56 communes de l'agglomération lyonnaise.

La création de la Métropole de Lyon, au 1^{er} janvier 2015, s'est accompagnée d'une large modification statutaire du SIGERLy portant sur ses modalités de gouvernance, l'exercice de ses compétences, son périmètre, ses modalités d'administration et son financement, adoptée lors du Comité syndical du 14 octobre 2015.

En effet, les périmètres des territoires respectifs de la Métropole de Lyon et du SIGERLy n'étant pas identiques et le périmètre du syndicat n'étant pas totalement inclus dans celui de la Métropole, les dispositions de l'article L.3641-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyaient que, dans le cas de compétences communes, la Métropole devenait membre du SIGERLy en substitution de ses 48 communes membres.

Le SIGERLy a par conséquent été transformé en syndicat mixte ouvert au sens de l'article L.5721.2 du CGCT, ses nouveaux statuts ayant été établis par l'arrêté préfectoral n°Pref DLPAD-2015-12-15-125 du 15 décembre 2015.

Par courriers des 22 et 26 juillet 2016, reçus en mairie les 25 et 28 juillet 2016, le Président du SIGERLy a informé la Ville de Caluire et Cuire du rapprochement opéré entre la Métropole de Lyon, le SIGERLy et le Syndicat d'énergie du Rhône (SYDER) afin d'organiser le retrait de la Métropole du SYDER et l'extension du périmètre du SIGERLy au 1^{er} janvier 2017 aux communes initialement membres du SYDER situées sur le territoire de la Métropole de Lyon : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize. Au cours de l'année 2016, les acteurs concernés ont été invités à délibérer sur ce projet. Seule la Ville de Solaize n'a pas encore délibéré.

Cette démarche qui s'inscrit dans une optique de rationalisation du paysage institutionnel et de cohérence de la politique énergétique territoriale, implique nécessairement une modification statutaire. Ainsi, conformément à l'article 5 des statuts du SIGERLy, le Président doit saisir l'exécutif de tous les membres afin que chacun se prononce sur ces diverses demandes de modification statutaire. Cette dernière, détaillée en annexe, sera portée à l'ordre du jour du Comité syndical du SIGERLy de décembre prochain.

La proposition de modification statutaire concerne uniquement l'article 1 des statuts. Elle aura pour objet d'étendre le périmètre du SIGERLy aux 10 communes susmentionnées à compter du 1^{er} janvier 2017 et de modifier la liste des membres adhérents à ses compétences « à la carte », de la manière suivante :

- Adhésion de la Métropole de Lyon pour la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », pour le territoire de 10 nouvelles communes (Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize) en plus des 48 auxquelles elle s'est substituée au 1^{er} janvier 2015 ;
- Adhésion de 8 nouvelles communes pour la compétence « éclairage public » : Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions et Solaize (sous réserve, pour cette dernière, de délibération du Conseil municipal) ;
- Adhésion de 10 nouvelles communes pour la compétence « dissimulation coordonnée des réseaux » : Chassieu, Corbas, Givors, Jonage, Lissieu, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Quincieux et Solaize (sous réserve, pour cette dernière, de délibération du Conseil Municipal).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- APPROUVE

la modification statutaire n°1 relative aux statuts du SIGERLy du 15 décembre 2015,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer tout document afférent à cette modification.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 octobre 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET